



Isolation absente !!! comment réduire le préavis ?

Par **LoTree**, le **30/11/2009** à **13:12**

Nous avons emménagé le 3 octobre dernier dans une maison qui s'est avérée incroyablement mal isolée :

- de gros courants d'air se font sentir de toutes parts à l'étage de l'habitation (toutes pièces confondues) et dans la chambre de notre fils au rez-de-chaussée

- des fuites d'eau sont apparues au niveau de 3 fenêtres quand il pleut abondamment

Il est donc très onéreux de chauffer cette maison. Nous venons en effet d'utiliser plus de 300 litres de fuel en 1 mois. Ce mois (du 21 octobre au 25 novembre) ayant été très doux, nous n'osons pas imaginer la consommation des mois qui vont suivre.

De plus, nous ne pouvons pas utiliser la cheminée : quand cette dernière est allumée, elle crée un tel appel d'air que cela augmente la déperdition de chaleur en augmentant les courants d'air à l'étage et dans la chambre de notre fils. L'utilisation de cette dernière aurait pourtant dû diminuer la consommation de fuel et limiter nos dépenses car nous pouvons nous fournir en bois très facilement et à moindre frais.

Cette situation n'est visiblement pas nouvelle puisque différentes personnes nous ont parlé de la mauvaise isolation de cette maison : facteur, maire, voisins, anciens locataires...

Malheureusement, nous avons rencontré ces personnes après notre installation.

Précisons qu'aucun diagnostic de performances énergétiques ne nous a été présenté depuis notre entrée dans cette maison.

Dans ces conditions coûteuses et désagréables à vivre, nous souhaiterions savoir ce que nous pouvons légalement faire pour pouvoir quitter ce logement le plus tôt possible. Est-il possible par exemple de réduire le préavis à 1 mois ou de casser le bail de quelque manière que ce soit ?

Il faut savoir que nous sommes en train de racheter une société et qu'une situation financière difficile liée au chauffage de cette maison sans isolation pourrait nous porter de gros préjudices vis-à-vis des banques.

Etant passés par une agence immobilière qui ne semble pas avoir connaissance de ces problèmes ou en tout cas qui ne nous en a pas informé), cela va-t-il rendre les choses plus difficiles qu'être en relation direct avec le propriétaire ?

Que devons nous faire ? A qui devons-nous faire constater les défaillances de l'isolation ?